

quelque peu la vie des Canadiens, sans toujours brandir des épouvantails tels que crises, état d'urgence etc, et sans chercher à diviser les provinces. Il a quelque peu l'attitude de quelqu'un qui ne peut agir que sous menace.

Avec l'autorisation des députés, j'aimerais puiser à une autre source, et citer un extrait du *Globe and Mail* de Toronto, du mardi 20 mars 1979.

La loi remet aux mains du gouvernement le pouvoir permanent de saisir le contrôle de tout ce qui touche et de tous ceux qui touchent au pétrole, aux produits du pétrole et à ses produits de remplacement, au Canada.

Ne dirait-on pas exactement les déclarations du ministre de l'Industrie et du Commerce qui disait que tout ce que cette bande de socialistes d'en face veut. C'est de s'emparer du pouvoir? Lorsque le ministre a pris la parole à propos de ce débat sur un bill semblable, en 1973, il a mis le doigt sur la question-clé. S'il s'en tient à ce qu'il a dit, il condamnera ce gouvernement et refusera de siéger plus longtemps avec lui, pour se joindre au parti du Crédit social ou au Nouveau parti démocratique.

L'article poursuit en disant:

Par le biais de l'office créé en vertu de la loi, le gouvernement pourrait priver des centaines de milliers de Canadiens de leurs droits. Il peut tout faire, en commençant par rationner l'essence, jusqu'à forcer une société de pipe-line à construire un ouvrage qui la mettrait en faillite. Les personnes qui dérogeraient à la loi ou aux règlements approuvés par le cabinet (et non pas par le Parlement) pourraient être soumises à des peines d'amende pouvant atteindre \$20,000, ou à une peine d'emprisonnement de deux ans...

L'auteur de l'article ajoute cette réflexion très intéressante:

Les partis de l'opposition s'étant opposés à l'octroi hâtif, inconsideré et inutile de tels pouvoirs, le gouvernement a imposé la clôture.

La clôture pour obtenir une autre clôture.

Tout cela, dans la véritable tradition arbitraire de nos gouvernements libéraux canadiens.

**M. Boulanger:** Expliquez-moi de quel bâillon il s'agit.

**M. Ellis:** De celui que l'on devrait vous mettre.

**M. Malone:** La meilleure motion de clôture que la Chambre pourrait adopter serait celle qui ferait taire l'autre côté.

**M. Boulanger:** Je suis fier d'être Canadien mais pas d'être votre compatriote.

**M. Malone:** Je ne voudrais pas blesser injustement les députés d'en face, mais ils semblent croire que nous sommes seuls de ce côté-ci de la Chambre à nous opposer à ce bill et que nous n'avons pas de politiques. J'en ai cité quelques-unes, mais ils n'écoutaient pas. J'ai cité un certain nombre d'articles de journaux selon lesquels il y a toutes les raisons de s'y opposer. Je remarque également qu'un membre du cabinet a déjà dit que ce genre de loi était tout à fait inacceptable.

**M. Boulanger:** Nommez-le.

**M. Malone:** Le député me demande de le nommer. C'est le ministre de l'Industrie et du Commerce.

**M. Boulanger:** C'est un mensonge.

**Une voix:** Prouvez-le.

**M. Malone:** Monsieur l'Orateur, le député d'en face prétend que ce que j'ai dit à propos du ministre de l'Industrie et du Commerce est un mensonge. En affirmant cela il affirme également que ce qui est consigné à la page 8763 du hansard de 1973 l'est aussi. Je soulèverai donc la question de privilège quand j'aurai fini mon discours et je demanderai au député de se rétracter.

### *Les approvisionnements d'énergie*

J'aimerais faire consigner au compte rendu les propos que le ministre de l'Industrie et du Commerce a alors tenus. Il a dit, et je cite:

... adopter le bill dont nous sommes saisis ne ferait rien pour apporter une certaine harmonie parmi les ministres participant à la conférence, mais qu'il mettrait plutôt un frein à la bonne volonté nécessaire si nous nous trouvions dans la situation difficile qui pourrait survenir cet hiver.

Le ministre a ensuite ajouté:

On se dirige tout droit vers une confrontation, et particulièrement si nous, à titre de législateurs au sein de ce Parlement, n'avertissons pas le gouvernement et ne faisons pas bien comprendre que le bill sur la répartition que l'on nous demande d'adopter constitue une revendication d'un pouvoir qui n'a jamais été accordé à aucun gouvernement fédéral, sauf en temps de guerre.

● (2100)

Permettez-moi d'insister sur ce que le ministre de l'Industrie et du Commerce a dit. Il a dit que les libéraux demandaient des pouvoirs jamais accordés à aucun autre gouvernement fédéral sauf en temps de guerre. Maintenant les députés d'en face aimeraient en quelque sorte nous montrer du doigt et faire croire que nous sommes les seuls à nous opposer à la mesure. Il se trouve maintenant parmi eux quelqu'un qui a pointé du doigt et dit à peu près ce que nous disons aujourd'hui. Le ministre de l'Industrie et du Commerce a ensuite ajouté ce qui suit:

L'article 109 de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique stipule que les ressources minérales appartiennent aux provinces et cet article est l'une des dispositions qui ont contribué à édifier notre pays dans le cadre de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique. On a peut-être fait erreur à ce moment-là, mais tous étaient d'accord. Quelle sorte de gouvernement avons-nous donc maintenant pour qu'il veuille violer unilatéralement cette disposition? Je ne veux pas laisser entendre que M. Lougheed n'accepterait aucun accommodement, mais que le gouvernement, au moyen du bill C-236, veut violer unilatéralement l'accord qui un moment donné a réuni les 10 provinces du Canada. On a beaucoup parlé du fait que l'actuel premier ministre tient à garder le Canada uni. Il n'en a pas fait mention récemment car, s'il le faisait, personne ne le croirait.

J'aimerais faire une dernière citation parce que le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Gillespie) nous a très injustement accusés ce soir de retarder l'adoption de ce bill. L'analyse des faits contredit simplement cette accusation. J'aimerais verser au compte rendu les propos du ministre de l'Industrie et du Commerce consignés à la page 8765 du hansard du 14 décembre 1973. Il parlait alors du premier ministre (M. Trudeau), et il a dit:

J'estime qu'il ne s'intéresse à peu près à rien d'autre que la promotion de la langue française au Canada. C'est à peu près tout ce qui l'intéresse.

Ce n'est certainement pas là la position de notre parti. Nous n'adoptons pas une position comme celle-là. Mais, on ne sait pourquoi, l'homme qui pensait cela du gouvernement est allé en faire partie.

Le ministre en disant que nous n'avions aucune politique a entièrement déguisé la vérité aujourd'hui. Nous pourrions abreuver le gouvernement de politiques jusqu'à plus soif. Le gouvernement a cherché à faire naître chez les Canadiens l'idée qu'une crise imminente nous guettait, et pourtant en matière de politiques et de directions, c'est le grand vide et nous ne savons ni comment nous retourner ni où aller. Le gouvernement a créé Petro-Canada, car il cherche à nationaliser. Il présente à présent à la Chambre un bill, en cas d'urgence, car il cherche à gouverner selon le style socialiste: le gouvernement cherche à contrôler les opérations, pour l'amour du contrôle.

Depuis le regroupement des pays de l'OPEP il y a sept ans, nous n'avons pas eu de politique de l'énergie qui permette aux